

**MISSIONS DE**

**L’ACCOMPAGNANT D’ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

L’AESH peut intervenir :

Il peut être amené à :

Utiliser des supports adaptés en lien avec l'enseignant

Aider à l'installation

Assurer certains gestes d'hygiène ou certaines manipulations

Aider à communiquer

Soutenir l'élève dans la compréhension et l'application des consignes

Rappeler les règles

Aider à la prise de notes et à l'utilisation des outils

Aider à la prise des repas

Aider aux déplacements

Prévenir les situations de conflit / crise / isolement

Accompagner à la vie sociale et relationnelle

*Version 2021*

L’AESH peut rencontrer les familles sous la responsabilité de l’enseignant et en sa présence.

Il participe aux ESS (équipes de suivi)